entraient dans la ville en bon ordre et bien armés.

A Trapani, à Catane et dans plusieurs autres villes de l'île, le mouvement de la population a été tout aussi décidé que celui de Palerme.

Le Vésuve est arrivé à Naples le 13. Le lendemain 14, le roi Ferdinand a fait embarquer dix bataillons de 600 hommes chacun et de l'artillerie pour aller combattre cette insurrection. Ces troupes de renfort ont pu débarquer, mais elles n'avaient pas, le 17, comprimé l'insurrection, et le comte d'Aquila, chef de l'escadre, qui les avait portées, avant de recourir au bombardement de Palerme, est venu prendre de nouveau les ordres du rbi, qui s'est rendu à son bord, a conféré avec lui, et lui a donné, en le réexpédiant de nouveau, des ordres que nous ne tarderons pas à connaitre.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE

DE LA

REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en francais et anglais :

LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSEMENTS ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.

Il se tout executé aber gout et à des prix reduite.

LA REVUE CANADIENNE

MONTRÉAL, 29 FEVRIER 1848.

LA SESSION PARLEMENTAIRE.

La nomination de l'honorable A. N. Morin, comme orateur de la Chambre d'Assemblee a été le premier acte du nouveau parlement et cet acte est de bonne augure. Il a constaté dès le début par la division de 54 contre 19, l'écrasante majorité qu'a obtenu le parti liberal dans les élections, et il a causé une satisfaction générale en plaçant dans le fauteuil de la présidence, l'homme le plus populaire qu'il y ait parmi nous, un homme dont les talents, les connaissances et les vertus sont admirés de tous. Nous félicitons l'honorable M. Morin de son élévation à ce poste éminent. Le pays lui devait quelque chose de semblable pour ses utiles et longs services.

Le rôle qu'a joué le col. Prince dans la question de l'orateur n'a pas été un des incidents les moins remarquables de cette séance. Il y a quatre ans nos lecteurs se rappeleront peut-être que le col. Prince proposa M. Morin en opposition à Sir Allan McNab comme orateur et cette année c'est le col. Prince qui seconde la motion proposant Sir Allan McNab en opposition à M. Morin ! En 1841, le col. Prince disait que Sir Allan McNab ne pouvait être orateur, n'était pas qualifié, ne connaissant pas les deux langues, et cette année il dit que ce n'est pas nécessaire d'entendre les deux langues. Etrange, et ridicule inconsistance, absurde contradiction qui ne nous surprend pas dans l'hon. membre pour Essex. Il veut être indépendant de tous les partis. Un *gentilhomme anglais* de sa valeur et de son importance ne saurait s'attacher au char d'un parti, surtout dans un pays " *tel que le Canada*" (*In such a country as this Canada is.*) Le col. Prince aura beau dire et faire, en se conduisant comme il a fait depuis quatre ans, il ne fera que perdre l'estime de tous les partis, et faire douter de plus en plus de la droiture de ses intentions.

Nos lecteurs trouveront ailleurs le Discours prononcé hier par Son Excellence le gouverneur-général devant les chambres. Son Excellence paraissait très bien et a lu son discours avec une voix claire et distincte. Ce discours ne renferme rien qui concerne la nouvelle situation politique. Il y est fait mention d'améliorations publiques et de progrès matériels seulement. La chambre en a remise la considération à jeudi. Alors sans doute le chef de l'opposition sera prêt à proposer un amendement, qui sera la sentence de l'administration actuelle.

Comme on peut voir par les Debats que nous publions aujourd'hui, les questions d'élections occupent déjà l'attention de la Chambre. C'est très bien. Mais nous espérons qu'on ne procédera à aucunes affaires publiques avant que ces vacances aient été remplies et que *l'usurpateur Carroll* ait été chassé du parlement.

Les tories veulent gagner du temps en demandant du délai. Ils vont fouiller les livres pour trouver quelques vieux précédents anglais pour empêcher justice d'être faite, si c'est possible. Nos représentants ne doivent pas se laisser amuser par de pauvres raisons comme celles données hier.—MM. Sherwood et Cameron n'avaient pas besoin de délai pour conseiller à M Vansittart de défranchiser Oxford. Peter Carroll n'a pas retardé pour usurper un siége dans la Chambre et voter sur la question de l'Orateur. Le cabinet n'a pas voulu nous accorder de délai l'année dernière sur plusieurs questions importantes. Pourquoi serions-nous si délicats avec de pareils gens, surtout quand le délai n'est pas nécessaire ? Nous annoncerons sans doute dans notre prochaine feuille que MM. Hincks, DeWitt, Dumoulin et Cameron ont pris leurs siéges.

DISCOURS D'OUVERTURE.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF,

Montréal, Lundi 28 *fév.* 1848.

Aujourd'hui, à 3 heures P. M., Son Excellence le Gouverneur-Général s'est rendu à la Chambre du Conseil-Législatif, avec le cérémonial ordinaire, et s'étant assis sur le trône, il a plu à Son Excellence de requérir la présence des Membres de l'Assemblée Législative. Les membres de ce Corps, precédés par leur Orateur l'honorable A. N. Morin, ont paru incontinent à la barre.—L'hon. M. Morin a informé Son Excellence que le choix de l'Assemblée, comme Orateur, était tombé sur lui, et qu'il réclamait pour les membres les privilèges ordinaires du parlement. Après quoi il a plu à Son Excellence faire le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée:

Je vous ai assemblés à l'époque la plus rapprochée après la dissolution du dernier Parlement, afin de pouvoir me prévaloir de vos avis et de votre assistance dans l'administration des affaires de la province.

Pendant la vacance, j'ai parcouru une grande étendue de la Province, et c'est avec beaucoup de satisfaction que je vous annonce que j'ai rencontré dans toutes les localités que j'ai visitées les indices les plus flatteurs d'une prospérité et d'un contentement général.

Dans le but de mûrir un plan pour mettre le Département de la Poste dans l'Amérique Britannique du Nord sur un meilleur pied, des Commissaires des diverses Provinces se sont dernièrement assemblés à Montréal a ma suggestion. Je me flatte de pouvoir avant la clôture de la Session soumettre à votre consideration une mesure pour effectuer cet objet important.

Les informations que j'ai reçues me permettent de dire que les officiers auxquels l'exploration en était confiée, ont découvert une bonne ligne praticable pour un Chemin à Rails entre Quebec et Halifax.

La détresse et les souffrances qui ont accompagné l'immigration de l'année dernière dans la province, m'ont causé la plus vive inquiétude. Le Gouvernement de Sa Majeste a donné à ce sujet la plus grande considération dans la vue de l'introduction, dans l'Acte Impérial des Passagers, de dispositions telles qu'elles puissent prevenir le retour de semblables calamités.

Ce sera à vous de décider s'il n'est pas à propos de passer quelque Statut Provincial qui puisse avoir l'effet de décourager l'introduction dans la Province de personnes malades et sans ressources, sans néanmoins arrêter le flot de l'immigration vigoureuse qui contribue si puissamment à son avancement.

Les nombreux projets pour la construction de Chemins à Rails introduits dans la législature dans chaque session consécutive, rendent expédient pour l'uniformité de la législation, et pour la protection des interêts du public et de ceux des particuliers, qu'un statut soit passé pour résumer les dispositions qui peuvent en général s'appliquer à ces entreprises.

Je vous soumettrai sur ces matières importantes et autres des communications que m'a adressées le Secrétaire d'état pour les colonies.

La constitution de l'Université de *King's College*—un mode de cotisation plus équitable dans le Canada Ouest, et l'Amelioration du système de Judicature dans les deux sections de la province—sont au nombre des sujets qui engageront probablement votre attention.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

J'ordonnerai que les Comptes Publics, et les estimations pour la presente année, vous soient soumis.

Honorables Messieurs et Messieurs,

Vous pouvez compter sur ma disposition à coopérer avec vous, à toutes les mesures propres à promouvoir le bien public.

Le Canada se trouve singulièrement favorisé sous le rapport des elemens de prospérité et de bonheur social — il a de grandes ressources naturelles — une population entreprenante, intelligente, et rapidement croissante, des institutions de nature à concilier la liberté avec l'ordre — et les avantages de la paix qui lui sont assurés sous une Providence bienveillante, par le patriotisme de ses enfans et leur liaison avec un Empire juste et puissant à la fois. C'est au Parlement à faire valoir ces avantages, en autant que la Législation peut effectuer cet objet. Fasse le Ciel que nous nous acquittions de la tâche avec fidélité et succès.

Son Excellence s'étant retiré, l'Orateur prit le fauteuil et informa le Conseil que Son Excellence avait ouvert la Session par un discours très gracieux dont il tenait la copie en main.

Le greffier donna lecture du discours du gouverneur général.

L'hon. Wm. Morris fit ensuite ensuite motion que le Conseil prenne le discours en consideration mercredi prochain. Agréé.

Le Conseil, après avoir nommé quelques comités, s'ajourne à mercredi à 3h. P. M.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Lundi, 28 *février*, 1848.

Sur la motion de M. Cayley secondée par M. Daly, il fut resolu que le discours du trône serait pris en consideration jeudi.

M. Aylwin appelle l'attention de la chambre sur le fait que le comté de Beauharnois n'était pas représenté. Il était nécessaire de s'enquérir des raisons ; et en procédant à ce faire, il suivrait l'exemple donné en 1841 par l'honorable membre pour Hamilton. Il suivrait cette exemple parcequ'il ne voudrait pas changer la pratique de la chambre si objectionable qu'elle put paraitre. Il ferait donc motion que Felix Fortier, écr. Greffier de la Couronne en Chancellerie, fut amené devant la chambre demain avec les livres de *poll* de l'élection de Beauharnois.

Sir Allan McNab dit qu'il n'y avait pas de pétition devant la chambre, que l'hon. membre ne suivait pas l'exemple qu'il avait donné, au moins si on faisait allusion à l'élection pour le comté de Kent en 1841. C'aurait été, il semble plus satisfaisant si l'hon. membre eut donné avis pour le jour suivant, afin que les membres eussent eu le temps de se préparer.

La motion fut nonobstant agréée sans division.

M. Aylwin fait encore motion que la chambre se forme en comité général demain, pour prendre en considération le retour fait au Greffier de la Couronne en Chancellerie pour l'élection de Beauharnois. Il n'y avait aucun sujet dont la chambre dut s'occuper avec plus de célérité, que de remplir le sieges vacants et compléter son nombre, etc.

M. Baldwin croit que la question devrait être discutée dans la Chambre plutôt qu'en comité général ; ça serait plus suivant la pratique anglaise et ç'aurait l'avantage additionnel de fournir un régistre de la procédure sur les journaux de la Chambre.

M. le procureur-général Sherwood est de la même opinion que M. Baldwin. L'hon. membre pour Québec, aurait du aussi donner avis d'une motion spécifique.

Le col. Prince suggére que le greffier lise le retour, qu'il comprenait être un retour spécial qu'il n'y avait aucun membre élu. Il ne connaissait rien de l'affaire et désirait entendre lire le retour.

Le greffier lut alors le retour, mais d'une voix si basse qu'il nous fut impossible d'entendre. Le retour consiste en dépositions ou affidavits de differentes personnes, relatant la destruction des livres de poll, etc.

Le Col. Prince dit qu'il était très regrettable que l'Officier-Rapporteur n'eut pas proclamé élu celui des candidats qui paraissait avoir la majorité des votes sur les livres non volés, c'est-à-dire M. DeWitt. Mais la chambre devait-elle procéder avant qu'un comité se fut enquis du fait ! Devrait-elle recevoir les affidavits des clercs de poll ! Il lui semble que ces clercs devraient être examinés devant un comité. Il était évident que l'Officier-Rapporteur ne connaissait pas son devoir qu'il était très ignorant etc.

M. Christie demande que le nombre des votes soit donné d'après le retour de l'Officier-Rapporteur. On voit que dans les livres existant, les votes sont comme suit:

	DeWitt.	Sweeny.	Connolly.
	1514	1102	199
Sur les livres détruits d'après l'affidavit de clercs du poll dans deux Townships	304	21	——
	1818	1123	199

L'hon. H. J. Boulton dit que la Chambre procède maintenant comme dans l'élection d'Hastings. Peut-être vaudrait-il mieux procéder comme M. Baldwin suggérait. Il croyait que la preuve devant la Chambre était une preuve d'ouï-dire, il faudrait examiner les clercs de poll.

M. Baldwin dit que ce n'est pas un procédé d'investigation qui occupe la Chambre ; il s'agissait de faire faire par un officier ministériel ce qu'il était obligé de faire d'après ses propres allégués, de proclamer élu celui qui avait la majorité des voix. Les clercs de poll ne disent pas qu'ils n'ont pas fait ce qu'on leur avait prescrit, ils ont pris les voix, mais les livres de poll leur ont été enlevés de vive force. Ce cas-ci n'est pas celui en contemplation dans l'acte à ce sujet, ou les votes n'avaient pas été pris. Dans ce cas, l'election est completée, le retour est une fraude.

M. le sol. gén. Cameron dit que la vraie difficulté était l'absence d'aucun retour. Il n'y avait pas de retour selon lui. Quant aux précédents, il n'y en avait pas à suivre en ce cas.

M. Baldwin dit que par le dernier acte d'élection, les livres de poll devaient être remis au Greffier de la Couronne en Chancellerie avec le writ et le retour. Ces livres faisait partie du record et devaient être considérés comme partie du retour.

M. Aylwin pensait que la Chambre devrait résoudre, sur le rapport du comité que Jacob DeWitt ecr. avait la majorité dans certains townships dont les livres de poll étaient intacts et avait aussi une certaine majorité dans d'autres townships qu'on pouvait constater par le retour actuel ou en examinant les clercs de poll. S'il y avait un comité de priviléges, il serait prêt à soumettre cette matière au comité. Si la Chambre pensait demain qu'il y avait un meilleur mode de procéder, il l'adopterait. Le mode lui était indifferent pourvu que le but fut atteint.

Après quelques remarques de la part du solliciteur général Cameron et de Sir Allan McNab M. Aylwin dit qu'il proposait d'abord de faire venir les clercs du poll et les examiner ; et puis d'offrir une série de résolutions affirmant que M. DeWitt a été duement élu.

Le col. Prince croit qu'il n'y a aucun doute que l'Officier-Rapporteur a maltraité le candidat populaire. Le remède était simple. Il fallait d'abord établir les faits en examinant les clercs du poll et ensuite de résoudre que le greffier de la couronne en chancellerie amende le retour.

Le sujet en resta là, sans passation de motion, avec l'entendement qu'avec la présence du greffier en chancellerie on déciderait plus tard quel mode adopter pour remedier au mal.

L'ÉLECTION DES TROIS-RIVIÈRES.

M. Drummond appelle l'attention de la chambre sur l'election des Trois-Rivières qui était à peu près semblable à celle de Beauharnois. Il fait motion que le greffier en chancellerie produise le retour.

Le retour spécial est lû. L'officier-rapporteur refusa de faire le retour de l'élection d'aucun candidat, à cause de la violence qu'il alléguait avoir été employée par les amis de M. Dumoulin. M. Drummond dit que dans ce cas il faudrait voir les livres de poll. Il parait, d'après le retour qui vient d'être lû qu'à 1 1/2 heure P. M. M. Polette protesta, non à cause de violence employée, mais parceque des votes, disait-il, avaient été illégalement reçus. A 4 1/2 heures P. M. cependant, M. Polette se retire et alors l'officier-rapporteur dit : " *Je me retire aussi* " et probablement qu'après être rendu chez lui, il se mit dans la tête de dire qu'il ne pouvait faire un retour, vû la violence employée par les amis de M. Dumoulin ; comment pouvait-il connaitre les amis de M. Dumoulin de ceux de M. Polette !

La motion ayant été reçue M. Drummond dit qu'il n'irait pas plus loin ce soir là.

L'ELECTION D'OXFORD.

M. Notman appelle l'attention sur cette élection. C'était très important de procéder à la considération de ce cas-ci, où un individu avait usurpé un siége dans cette chambre contre la loi et le droit. C'était plus important que de remplir les siéges vacants. Il dit que le membre actuel pour Oxford paraissait être dans la chambre sans l'ombre de droit. Il était heureux de voir que des deux côtés de la chambre, *on paraissait* bien disposé de s'occuper de ces questions. Afin de prévenir les honorables membres, il allait dire le mode qu'il voulait suivre. C'était d'abord de faire venir le greffier en chancellerie avec le retour et les livres de poll de l'élection du comté d'Oxford et ensuite de proposer une série de résolutions comme sont, savoir:

Résolu 1er.—Qu'en obéissance à un writ d'élection émané le 24 janvier 1848, un élection eut lieu dans le comté d'Oxford le 4 février courant.

2o.—Que Frs. Hincks et Peter Carroll, écrs., furent proposés et secondés et étaient candidats à la dite élection.

3o.—Qu'un poll fut demandé à l'officier-rapporteur, et accordé et qu'un poll fut ouvert dans les différents Townships du dit comté.

4.—Qu'il appert par les livres de poll rapportés au greffier en chancellerie avec le writ de la dite élection que 813 votes furent pris en faveur du dit Francis Hincks et 478 en faveur du dit Peter Carroll et que d'apres ces faits, le dit Francis Hincks aurait dû être duement proclamé élu.

5.—Qu'une attention convenable pour les droits des électeurs et les privilèges de la chambre, demande que le retour du membre duement élu soit déclaré d'après la majorité qui parait sur les livres de poll.

6.—Que le greffier en chancellerie amende le retour pour le dit comté d'Oxford en substituant au nom de Peter Carroll celui de Francis Hincks en réservant au dit Peter Carroll son droit de pétition, etc.

7.—Que l'orateur émane son warrant sommant George Vansittart, l'officier-rapporteur pour le Comté d'Oxford à la dernière élection de paraitre à la barre de la chambre pour répondre de son retour au dit writ d'élection.

La motion pour produire les livres de poll aujourd'hui fut agréé.

COMTÉ DE KENT.

M. Richards fait motion que le greffier en chancellerie soit requis de paraitre devant cette Chambre demain et de produire les livres de poll etc.

Sir Allan McNab pense que cette affaire devait être remise à une date ultérieure. Il y avait cinq pétitions d'élection pour le même jour. Les honorables membres n'auraient pas le temps d'examiner. L'honorable membre pour Middlesex avait déclaré le membre pour Oxford un usurpateur. Comment ce dernier pouvait-il avec confiance, après cela se défendre devant le premier qui siégerait comme juge. Le membre pour Middlesex aurait dû s'abstenir d'emettre une semblable opinion avant d'avoir entendu tous les faits. Ces affaires devaient être décidées sans esprit de parti et sans précipitation. Il n'y avait pas de mal à remettre quelques unes de ces affaires puisque la Chambre ne pouvait les décider toutes demain.

M. Aylwin dit qu'il y avait des cas d'injustices extrêmes qui pouvaient permettre aux membres de donner leur opinion d'avance. Par exemple en 1841 quand M. Wood fut rendu à son siége, lui (M. Aylwin) désirait qu'une leçon fut donne à l'officier-rapporteur et si par hazard l'officier-repporteur pour Kent aujourd'hui était le même individu que celui de 1841. il n'hésiterait pas à l'accuser de corruption.

M. Sherwood demande du délai pour voir les autorités sur ces matières. Il se plaint de ce que les quelques livres qui en traitent ne sont pas dans la bibliothèque ; que les membres de l'autre côté de la chambre les ont eu depuis plusieurs jours, etc.

M. Price replique que les ministres devaient être les derniers à se plaindre. Il devait se préparer. Les retours dont on se plaint étaient tous en faveur de leurs partisans. Ils devaient avoir étudié la loi.

M. Sherwood dit qu'il n'était pas obligé de se preparer. Il n'avait pas à défendre ceux qui avaient mal fait. S'ils ont mal fait qu'ils soient punis. Mais il ne devait pas supposer qu'ils avaient mal fait avant de connaitre tous les faits. Il ne pouvait s'occuper de ces affaires avant aujourd'hui sans négliger ses devoirs envers le gouvernement.

M. Baldwin regrette de voir la chaleur apportée dans ces débats. La cause vient des remarques de l'honorable membre pour Hamilton qui en faisant allusion aux observations du membre pour Middlesex leur avait donné une interprétation peu parlementaire. Interprétées convenablement, elles veulent dire, que si tels et tels faits sont vrais, le membre siégeant pour Oxford est un usurpateur.

M. Papineau ne croit pas qu'il soit necessaire, comme un des honorables membres paraissait croire, d'étudier l'histoire des Précédents Parlementaires en Angleterre pour arriver à une conclusion sur le sujet. Quant à la chaleur de la discussion, elle est bien naturelle ; la chambre est attaquée dans son honneur et son indépendance ; elle se doit à elle-même et au pays de hâter la décision de ces matières. Tous les comtés ont également droit d'être représentés en parlement. Des honorables membres disent qu'il n'y a pas d'exemple de tant d'élections contestées fixées pour le même jour ; cela est vrai, mais c'est parce qu'il n'y a pas de pays au monde où les lois d'élection soient si mauvaises qu'en Canada. On n'a jamais vu en Angleterre que les cabales et intrigues d'élections se soient rendues jusqu'aux officiers rapporteurs ; que des efforts pour vicier les retours aient été faits par ceux qui nommaient ces officiers-rapporteurs. Quel bien pouvait-on attendre d'une chambre qui verrait avec calme le retour d'un homme ayant la minorité des voix ? En Angleterre, l'officier-rapporteur était le premier magistrat de la ville, souvent choisi par les habitans. Aux Etats-Unis, il était choisi par le peuple, comme en France et en Belgique. En Canada seulement, il était nommé par le gouvernement. Voici trois grands comtés dont les représentans devraient voter sur toutes les questions d'intérêt public, sans représentants. Il fallait sans tarder leur en donner ; ces honorables membres qui se plaignent de la précipitation de la chambre ne doivent pas oublier que ces questions sont des questions de privilèges qui concernent le complément du corps législatif. En jugeant des droits des individus, la chambre ne saurait trop être circonscrite par les formes, mais les questions de privilèges sont entièrement différentes. On a parlé du *Grenville act*, cet acte pourvoie pour les contestations d'élections, mais aucune de ses dispositions ne concernent les questions qui nous occupent aujourd'hui. On a trouvé peu convenable qu'un membre siégeant ait été appelé usurpateur. On ne disait pas absolument qu'il était un usurpateur, mais seulement qu'il avait tout l'air d'en être un, puisqu'un officier-rapporteur a décidé de la qualification du candidat qui l'opposait et avait la majorité, quand cet officier-rapporteur n'avait aucun droit de le faire. Que ce fut par ignorance ou par corruption, le fait existe.

L'honorable membre, après plusieurs autres observations conclut en disant qu'il fallait s'occuper de ces affaires avec la plus grande célérité et procéder de jour en jour jusqu'à ce qu'elles fussent toutes decidés. Si le jour suivant cependant on donnait de bonnes raisons pour un plus long délai, ce serait injuste de le refuser. Il croit aussi qu'il serait plus convenable de discuter ces matières en chambre qu'en comité.

La motion passe et la chambre s'ajourne.

NOUVELLES DIVERSES

COLONISATION DES TOWNSHIPS DE L'EST—Nous appelons l'attention publique sur l'annonce publiée dans nos colonnes, convoquant une assemblée de tous les jeunes gens Canadiens-Français de cette ville dans les salles de l'Institut Canadien, rue St. Gabriel, dans le but de fonder une association pour encourager l'établissement des Canadiens-Français dans les Townships de l'Est, d'après les vues de Messire O'Reilly.

C'est une belle et grande idée qu'ont eu les jeunes messieurs de l'Institut. Nous espérons que la foule qui se portera jeudi à l'assemblée en permettra la réalisation prompte et effective. La patrie sera reconnaissante de si nobles efforts pour allégir ses maux.

Le *New-York Courier and Enquirer* dit, d'après bonne source, qu'au moment où l'*Hibernia* mettait à la voile, les bases d'un nouveau traité avaient été agréées entre la grande-Bretagne et les Etats-Unis, par lequel une nouvelle organisation touchant le transport des malles etait effectuée, à des conditions réciproques pour les deux pays.

Le célèbre Ogle R. Gowan.—Le *Freeholder* journal du Haut Canada nous annonce la rumeur que M. Gowan doit rentrer dans la vie parlementaire. M. Sherwood de Brockville, on ajoute, doit résigner en sa faveur.

La température.—Depuis quelques jours, le temps est très froid. Hier soir nous avons eu une chute de neige abondante qui va nous donner d'excellents chemins d'hiver.

Emigration.—En 1841 feu lord Sydenham écrivant à ce sujet à un de ses amis en Angleterre, employa ces mots remarquables. " J'ai envoyé au bureau colonial un long rapport sur l'emigration que quelques-uns d'entre vous n'aimeront pas parcequ'il déclare *que jeter des pauvres affamés et malades sous le roc à Québec devrait être punis comme meurtre.*"

Désertion.—Le *British Whig* mentionne que 12 hommes du 20e Régt. ont déserté de Kingston dimanche soir. 4 se sont noyés en traversant la rivière pour se rendre aux Etats-Unis, et les 8 autres ont été arrêtés et ramenés à Kingston.

La Presse.—M. Cresswell, le rédacteur de l'*Albany Argus* vient d'être nommé ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis en Russie.

L'Album Littéraire pour Février est prête à nos bureaux et sera expédiée aux campagnes immédiatement.

On peut s'en procurer des copies séparées aux bureaux.—Prix 1s. 3d.

La lecture du Dr. Leprohon.—Il y avait samedi soir à l'Institut Canadien nombreuse compagnie pour entendre la lecture de notre ami le Dr. Leprohon qui s'en est acquitté d'une manière très honorable.